

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°229

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Sophie VALLY

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Rachid ZAIRI

Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Approbation et signature de la convention attributive d'une subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 ;

Vu le décret n° 2000-967 du 3 octobre 2000, relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement, pris pour l'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 ;

Vu le décret n° 2003-39 du 18 avril 2003 modifiant le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement ;

Vu la circulaire n° 95-63 du 2 août 1995 relative aux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement des personnes défavorisées ;

Vu la demande de subvention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) faite à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la Seine-Saint-Denis, par la Commune d'Aubervilliers ;

Vu le marché public attribué à l'association ALTERALIA le 1^{er} février 2016 précisant la mission d'accompagnement des ménages sur la structure d'hébergement ;

Vu la convention attribuant une subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2018, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

Considérant l'engagement de la municipalité à favoriser la recherche de solutions de logement pour les ménages concernés par des opérations de lutte contre l'habitat indigne et relevant d'urgence sociale ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement des ménages accueillis ;

Considérant que le montant de la subvention relative à la présente convention s'élève à 45 400 euros ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention attributive d'une subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2018, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à la signer.

DIT que le montant de la subvention versé par l'Etat à la Commune est de 45 400 euros.

Reçu en préfecture le : 17/11/17
Publié le : 17/11/17
Certifié exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

